19e ANNÉE, N° 959 PARAIT LE SAMEDI 30 MAI 1903

# SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0.20
Commerciales (la ligne)..... 0.15
Réclames (la ligne)..... 0.30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

## LE TORCHON BRULE

Sous ce titre, le *Temps*, qui n'est soupçonnable ni de cléricalisme, ni d'antisémitisme, commente, en ces termes plutôt désagréables, la querelle qui vient de surgir entre nos radicaux-socialistes et leurs excellents amis d'hier, les Judéo-collectivistes.

Cet empressement, de l'organe du conservatisme républicain, à souligner la mésintelligence qui existe entre les diverses fractions des troupes ministérielles, ne peut nous surprendre ; le journal de M. Hébrard représente l'opportunisme mécontent d'avoir été chassé du pouvoir et d'en avoir perdu les innombrables profits et avantages.

Mais, si intéressé qu'il soit dans la question et si partial qu'il puisse paraître, il n'en est pas moins vrai que la majorité ministérielle se désagrège et que les éléments qui la composent commencent à se « manger le nez ».

* * *

Il ne faut pas croire cependant que ces messieurs se trouvent en désaccord sur des questions de principes et qu'ils se chamaillent à propos, par exemple, de la séparation des Eglises et de l'Etat, des retraites ouvrières ou de l'une quelconqne de ces réformes fondamentales qui constituent la base principale de leurs programmes électoraux.

Leurs disputes ont pour cause des questions d'ordre infiniment moins élevé et particulièrement pratique.

M. Charles Bos, qui est souvent délégué par ses amis pour exprimer leurs revendications, ne se plaint que d'une chose ; c'est que le ministère ne se montre pas assez complaisant, à son égard et à celui de ses amis, quant aux prébendes, aux bureaux de tabac et aux décorations qu'ils peuvent solliciter.

Nos radicaux trouvent que leurs alliés, les collectivistes, bénéficient trop souvent des avantages dont ils espéraient conserver pour eux la plus grosse part.

Et, ce qui les fait s'insurger violemment, c'est que, non seulement on discute leurs sollicitations mais que, lorsque celles ci n'ont pas été accueillies aussi favorablement qu'ils l'espéraient, elles sont agrées ensuite quand à leur apostille se joint celle d'un colleétiviste quelconque.

* * *

Et, si partisan qu'un Charles Bos, ou qu'un bourgeois radical quelconque soft de l'égalité, ils persistent à considérer que le visa qu'ils donnent devrait être mieux accueilli que celui de M. Coutant ou de n'importe quel député collecticiste.

Au fond de tout cela, il y a ce qui devait arriver : le conflit des appétits et plus ces messieurs se voient près de l'assiette au beurre, plus ils désirent la garder pour eux seuls.

Collectivistes doctrinaires ou révolutionnaires : radicaux socialistes ou non, opportunistes honteux ou avoués, tous ces gens-là ne se sont coalisés que pour devenir les maîtres du budget, s'enrichir et prébender largement leurs agents électoraux et leurs créatures ; mais, comme il n'y a qu'une caisse, dans laquelle ils puissent tous, et qu'ils se sentent tous également capables de la vider sans le concours de leurs occasionnels amis, ils se disputent devant le râtelier et le « torchon brûle », comme dit le *Temps*.

Souhaitons, en ce qui nous concerne, comme en ce qui regarde l'ensemble des contribuables français, que le torchon soit bientôt complètement brûlé car c'est ce qui peut arriver de mieux au pays, déjà si surchargé d'impôts et de contributions de toutes sortes.

Après avoir enrichi tous les politiciens qui, depuis trente ans, se sont succédé au pouvoir nous sommes encore menacés de l'obligation d'enrichir les gouvernants d'aujourd'hui et de demain, d'autant plus âpres au gain qu'ils n'espèrent pas avoir, pour remplir leurs poches, autant de temps devant eux que leurs devanciers.

Les radicaux, socialistes ou non et les collectivistes, révolutionnaires ou évolutionnistes, se battent : mais ce sont, hélas ! toujours les contribuables qui payent la casse.

La seule question intéressante, c'est de savoir combien de tembs, encore, ils se résigneront à payer.

J. G.

## CHAPELLES ÉLECTORALES

Les députés du bloc viennent d'adresser la lettre suivante à l'ex-abé Combes :

« Monsieur le président,

« Nous vous approuvons fort de vouloir expulser les congrégations et de fermer une foule de chapelles qui sont autant de repaires où s'est réfugié l'esprit de réaction et d'obscurantisme.

« La preuve en est que nous avons voté tout ce que vous nous avez demandé.

« Seulement il y a une chose qui nous préoccupe par dessus tout, c'est notre réélection.

Aussi venons-nous vous prévenir qu'il y a des chapelles dont nous demandons et dont nous exigeons même le maintien.

« Il ne nous déplait pas sûrement à la Chambre de manger du capucin le plus possible ; mais, dans nos circonscriptions nous sommes obligés de paraître un peu sacristains et de ne pas froisser, dans tous les cas, tout ce qui appartient à la calotte.

« Sinon, nos électeurs seraient capables de nous rendre à la vie privée, à l'expiration de notre mandat.

Et cela, nous le craindrions, Monsieur le président.

« Oh ! puis, entre nous, il y a des chapelles qui ne font de mal à personne et ce n'est pas encore là qu'on renversera la République.

« Evidemment, prises dans l'ensemble, elles doivent être fermées et supprimées impitoyablement.

« Mais, dans le détail. elles ont parfois du bon, ne serait-ce que de nous aider à être réélus.

« Vous êtes trop intelligent, Monsieur le président, pour ne pas comprendre même à demi-mot ce que nous voulons dire.

« Anticléricaux à tous crins sur les bancs de la Chambre, mais un peu *fioli* chez nous, dans nos arrondissements.

« Voilà notre politique, qui est la bonne, parce qu'elle est rigoureusement conforme à nos besoins et à nos intérêts électoraux.

« En conséquence, nous vous donnerons la liste des chapelles auxquelles il ne faut toucher sous aucun prétexte.

« Et vous aurez la bonté, en votre qualité de larbin de la majorité, de nous obéir, d'exécuter nos ordres point par point.

« Et comme nous n'ignorons pas l'attachement tout particulier que vous avez pour votre porte-feuille et pour les précieux avantages qu'il comporte, nous sommes bien tranquilles sur votre décision.

« Vive la République radicale socialiste et à bas les calotins !

« Veuillez agréer, etc.

« LES DÉPUTÉS DU BLOC »

## LA MÉDAILLE DE LA MATERNITÉ

Voici qu'on s'avise de vouloir récompenser, par une distinction honorifique, les mères chargées de très nombreux enfants. On a pu lire, hier, une lettre de M. Piot, sénateur de la Côte-d'Or, l'apôtre bien connu de la repopulation, exposant ce projet à M. le président du Conseil. Il existe, dit en substance l'honorable parlementaire, la Légion d'honneur, la médaille militaire, les palmes academiques, le Mérite agricole, la médaille des coloniaux, celle des instituteurs, etc. Pourquoi ne créerait-on pas la médaille de lam aternité ?

L'idée, certes, est respectable. On ne saurait trop honorer les vaillantes femmes du peuple — les grandes nichées sont dédaignées dans l'aristocratie égoïste — qui « payent à l'Etat un impôt, en nature, le plus lourd de tous les impôts, et qui contribuent, plus que personne, à la grandeur de la France ». A l'heure où la dépopulation est un véritable danger national, rien que de très naturel, du reste, à ce que la fécondité des mères soit exaltée comme elle le mérite.

Mais une décoration suffit elle pour souligner le bon exemple ? En vérité, il y aurait mieux à faire pour les mères chargées d'une nombreuse famille que de leur accorder un ruban et une croix. L'Etat a des devoirs absolus à remplir envers ces admirables pratiquantes du Devoir.

© VILLE DE SISTERON

C'est une aide matérielle et morale qu'il leur doit, sous forme d'encouragement, de secours national. Les moyens ne lui manqueraient pas de témoigner sa sollicitude effective aux femmes d'abnégation et de sacrifice qui ne reculent pas devant les peines et les charges si multiples de la maternité.

Hélas ! cette œuvre nécessaire est à peine ébauchée. On se plaint sans cesse de la dépopulation ? Que fait-on pour celles qui « peuplent ». Rien ou à peu près. Qu'on les décore, si l'on veut, mais surtout qu'on les aide à nourrir et à élever la couvée qui déborde du nid !

**Le Quotidien.**

# CHRONIQUE LOCALE
## ET REGIONALE

### SISTERON

**Les Bas-Alpins à Marseille.** — Un des plus grands centres qui compte le plus d'originaires des Basses-Alpes, est sans contesté la ville de Marseille, la statistique en accuse quarante mille repartis un peu dans toutes les situations soit commerciales, industrielles ou administratives. Ces enfants des Alpes gardent au cœur l'amour du pays natal et la plus sincère affection pour leurs compatriotes, mais, dissiminés au quatre coins de ce vaste Capharnaum qu est Marseille la plupart se perdent de vue et finissent par s'oublier alors que leurs sentiments les porte à fraterniser et à se prêter un aide réciproque.

C'est inspiré par ces idées qu'un nouveau groupe : **Le groupe fraternel des Basses Alpes** vient de se former.

Une grande réunion a eu lieu dimanche soir au Palace-Bar, 34 Allees de Meilhan, à la suite de laquelle le bureau a été constitué comme suit :

Coulet, *président* ; Allègre Fleury, Chauvin, *vice-présidents* ; Brun Borel, *secretaires ;* Gervais, Aubert *trésorier* ; Laïda, Adreau, Rolland Honnorat, *conseillers.*

Les Bas-Alpins, désireux de faire partie du groupe, les trouveront au siége de la société tous les renseignemen necessaires. Ajoutons que le but poursuivi par la société est purement humanitaire et n'a rien de politique.

**Fête Patronale.** — Les préparatifs sont terminés ; les salles de bal, attendent sous la verdure, les joyeux couples qui aiment a s'esbaudir ; le kiosque du festival est prêt a recevoir musiciens et orphéonistes, et, ce qui ajoute aux pittoresques de nos fêtes, de nombreuses attactions s'échelonnent sur le cours du collège et la place de l'église. Avec les divers éléments du programme, les distractions ne manqueront pas aux nombreux étrangers qui viendront nous visiter.

* * *

**Les gelées.** — Le maire prévient les contribuables qu'une liste de demandes de dégrèvement pour pertes causées par les gelées des 17 et 18 avril 1903 est ouverte à la Mairie. Chaque réclamant devra remplir un bulletin de déclaration de pertes, qui lui sera délivré à la Mairie et qu'il devra remettre au secrétariat avant le 5 juin prochain.

**Excursions.** — La société musicale Les Touristes des Alpes a l'honneur de faire connaitre à MM. les membres honoraires que l'excursion projetée pour Turin est fixée au 20 juin prochain. Elle prie ceux qui désirent y participer de vouloir bien se faire inscrire dès à présent.

Pour satisfaire aux nombreux désirs qui lui en ont été exprimés, la société donnera au Casino, le dimanche 7 juin une deuxième représentation de la « Cagnotte » la spirituelle comédie de Labiche. Le prix des places est fixé à 2 fr. les premières, 1 fr. les secondes et galeries. On ne trouvera dans les bureaux de tabac que des premières numérotées, les secondes et galeries seront vendues aux guichets.

**AVIS**

M. Louis Massot à l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir à Sisteron, place de la mairie, une maison de banque qui s'occupera des opérations suivantes :

Escompte et recouvrements, Paiements de coupons français et étrangers.

Vente et achat de titres aux comptant. **Opération de bourse à terme** (ferme ou à prime).

Avances sur titres et coupons, envoi de fonds à l'étranger.

Ouverture de compte courant avec *remise de carnets de Chèques.* Renseignements financiers.

Les commissions prélevées sur ces différentes opérations seront aussi réduites que possible.

La maison apportera tous ses soins à satisfaire sa clientèle.

* * *

**Bibliographie.** — Romans nouveaux en vente à la librairie Clergue Sisteron.

Autour d'une dot par Gina Saxeberg, Clairefontanie, par H. Greville, le Bracelet de Turquoise, A. Theuriet, le Veau d'or par G. Lecomte, le Crime du docteur par Rosmy.

Demander les conditions de vente.

* * *

**P. L. M.**

*Voyages internationaux avec itinéraires facultatifs.* — Il est délivré toute l'année, dans toutes les gares du réseau P. L. M, des livrets de voyages avec itinéraires établis au gré des voyageurs et pouvant comporter des parcours sur les chemins de fer français de P. L. M., de l'Est, du Nord et de l'Ouest, et sur les chemins de fer allemands, austro-hongrois, belges, bosniaques et herzégoviniens, bulgares, danois, finlandais, luxembourgeois, néerlandais, norwégiens, roumains, serbes, suédois, suisses et turcs. Ces voyages, qui peuvent comprendre certains parcours par bateaux à vapeur ou par voitures, doivent, lorsqu'ils sont commencés en France, comporter obligatoirement des parcours à l'étranger

Minimun de parcours total : 600 kilomètres — Validité : 45 jours jusqu'à 2000 km., 60 jours au-dessus de 2000

Arrêts facultatits dans toutes les gares de l'itinéraire.

Les demandes de livrets internationaux sont satisfaites le jour même aux gares de Paris et de Nice lorsqu'elles leur parviennent avant midi. Dans toutes les autres gares, les demandes doivent être faites 4 jours à l'avance.

* * *

*Voyages circulaires en Italie*

Il est délivré, toute l'année, à la gare de Paris P L.M, ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes trés variés, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie. La nomenclature complète des ces voyages figure dans le livret guide horaire P.L.M. vendu 0fr.50 dans toutes les gares du réseau.

Exemple d'un de ces voyages : — Itinéraire 81-A3. ; Paris, Dijon, Mâcon, Aix-les-Bains, Modane, Turin, Milan, Venise, Bologne. Florence, Pise, Gênes Vintimille, Nice, Marseille, Lyon, Dijon, Paris.

Durée du voyage : 60 jours.

Prix : 1er cl. : 253fr.50, 2e cl. 183fr.20.

* * *

**Place de Digne**

*Examen pour l'obtention du brevet de vélocipédiste militaire.* — L'examen pour l'obtention du brevet de vélocipédiste militaire aura lieu le lundi 8 juin prochain à 6 heures du matin.

Les candidats de la réserve ou de l'armée territoriale doivent adresser leur demande au commandant d'armes de la place où il désirent passer l'examen.

Ils devront se présenter porteur de leur livret individuel et muni d'une bicyclette devant la commission chargée de leur faire subir les épreuves prescrites par les règlements ; cette commission se réunira devant la Caserne Desmichels Place du pré de Foire à Digne.

* * *

Le recensement des chevaux, juments, mulets et mules par la commission de révision aura lieu le lundi 8 juin à 7 h. du matin sur le pré de foire.

Les propriétaires d'animaux sont invités à être porteurs du récepissé qui leur a été remis lors de la déclaration.

**Changement de domicile.** — **M. PERRIN** négociant en peaux et chiffons, actuellement maison Eloi aux 4 coins, à l'honneur d'informer sa clientèle que son magasin est transféré *rue Saunerie, Maison Collomb ébéniste à côté du Syndicat.*

**M. Rulland** prévient MM le cafetiers qu'il est l'entrepositaire de la **brasserie de la Méditerannée VELTEN**.

Les **Pilules Suisses** guérissent des digestions pénibles, lourdeurs, somnolences, congestions après les repas.

### ÉTAT-CIVIL
*du 23 au Mai 29 1903*

NAISSANCES

Néant

MARIAGES

Entre M. Allibert Eugène, Gustave cult. avec Armand Rosa, Marie, Julie.

DÉCÉS

Néant

**AVIS**

L'étude de Me BEQUART, notaire, est transférée **Grand'Place n° 12**, (ancienne salle de ventes).

# COURRER DE LA MODE

La mode n'exerce pas sa tyrannie que sur les granves personnes ; la toilette des enfants, même des petits, y est également soumise bien que sa fantaisie soit moins capricieuse et que les grandes lignes changement moins fréquemment. Il n'est donc pas hors de propos de donner sur ce point quelques indications aux mamans.

Il n'y a pas très longtemps, qu'ont disparu les robes Greennaway et cela nous semble vieux d'un siècle. Il faut bien dire que ces toilettes de bébès étaient ravissantes sur des pages d'albums, qu'elles vendaient les tout petits exquis comme des figures Keepseake, mais elles étaient d'une incommodité si absolue qu'on avait tout à gagner à les supprimer. Elles engonçaient péniblement les chers petits corps dont la liberté d'allure est la première loin aujourd'hui tout est changé, la robe courte à l'américaine dégage es mouvements ; elle est si pratique qu'elle convient seule aux mignons qui essayent leurs premiers pas. Tout le monde connait la robe américaine : elle se monte toute droite au bord d'un petit empiècement agrémenté d'une berthe de dentelle.

# BIBLIOGRAPHIE
**Collection E BERNARD**

Viennent de paraitre dans la Petite Collection illustrée E. Bernard à 0 fr. 60 le n° 17, *La Belle Conspiratrice*, de A. Guignery, et le n° 18, *L'Homme Vierge*, de G. Azémar.

Adrien Guignery, suivant l'exemple du célèbre auteur des « Trois Mousquetaires », fait revivre dans ses romans *(Baiser de Reine, La Rose rouge)*, les principaux personnages de notre histoire nationale.

Dans la *Belle Conspiratrice*, nous retrouvons le cardinal de Richelieu, la reine Anne d'Autriche et le cortège des jolies femmes de l'époque : la duchesse de Chevreuse, Marion Delorme, Ninon de Lenclos, etc.

Leurs aventures, très habilement contées, rend la lecture de ce livre agréable et délassante.

L'*Homme Vierge*, tel est le titre du nouveau roman de Gaston Azémar. Dans les *Sanguivores*, l'auteur nous peignait les sentiments pervers de certaines femmes qui dans l'amour ne cherchent que le contentement de leurs appétits de luxe et de sensualité : avec *L'Homme Vierge*, il nous initie au grand amour qui garde le corps chaste dans le respect de celle qu'il aime.

Le premier volume nous montre le Cœur maitre de la Chair, le second nous dira si dans cette grande lutte contre la Nature, celle-ci sera toujours vaincue.

Ce livre est écrit avec les mêmes qualités de style que nous avions admirées précédemment et qui imposent Gaston Azémar à l'attention du public.

Le portrait de Victor Noel, le chemineau, l'homme vierge, est magistralement exécuté.

Ces deux nouveaux volumes sont délicieusement illustrés et imprimés avec le plus grand soin.

En vente chez les principaux libraires, dans les bibliothèques des gares et chez M. E. Bernard, éditeur. 29, quai des Grands-Augustins,

**Etude de Me Ch. BONTOUX**
Avocat-Avoué
Sisteron (Basses-Alpes)

# VENTE
## AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
## sur baisse de mise à prix

Il sera procédé le *mercredi 17 juin* 1903 à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron au palais de justice, par devant M. Barnaud juge, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire des communes d'Oraison et des Mées, canton des Mées, arrondissement des Basses-Alpes.

LOT UNIQUE

# USINE
## servant à la fabrication du papier située à Oraison, composée de :

**Ire Usine du Haut** servant à la trituration des chiffons et à la fabrication de la pâte à papiers comprenant

1° au rez-de chaussée une vaste salle de 30 mètres de longueur environ sur 10 mètres de largeur dans laquelle se trouvent : 3 meules à chiffons, 2 coupeuses à chiffons et 2 défileuses ;

2° au premier étage une salle de 30 mètres environ de longueur sur 10 mètres de largeur servant d'entrepôt à chiffons ;

3° une aire à chiffons ;

4° une chûte de 6 m. 50 par un volume d'au moins un mètre cube.

**IIe Usine du Bas** comprenant :

1° Une chûte de 7 m. 50 par un volume d'eau d'au moins un mètre cube ;

2° Salle des chaudières (2 chaudières)

3° Salle de la machine à papier (machine complète) ;

4° Ecuries ;

5° une grande salle servant de passage où se trouvait autrefois une machine à papiers ;

6° Salle de la dynamo ;

7° Salle des transmissions des cylindres ;

8° Caves ;

9° Hangar du lessiveur (1 lessiveur),

10° Hangar du meuleton (1 meuleton)

11° Salle des cylindres (2 grands raffineurs, 4 défileurs) ;

12° Salle à papiers ;

13° Ancien logement de maître servant de magasins (6 pièces) ;

14° Logement des ouvriers (10 pièces) ;

15° Logement de maître comprenant une grande cuisine avec eau à la pile, water-closet avec chasse dans le canal de fuite, une salle à manger, 6 chambres, un grand grenier, diverses grandes dépenses et placards.

© VILLE DE SISTERON

**3° Moulin à Farine** comprenant 1° 2 paires de meules avec tous leurs accessoires pouvant moudre 128 kilos de blé à l'heure ;

2° Terrasse, cuisine, 3 chambres, écuries, poulailler, entrepôt pour le blé, grenier à fourrage ;

3° Un bâtiment séparé servant de porcherie où l'on peut tenir 16 bêtes ;

4° Un bâtiment separé servant d'entrepôt pour le blé et grenier comprenant deux pièces.

Ce moulin est actionné par 2 rouets et dispose d'une chûte de 4 mètres.

Le moulin à fari ne est louépar bail verbal à raison de 1800 francs par an.

Le moulin et les usines sont alimentées par un canal d'une contenance d'environ 1000 litres d'eau. Sur ce canal se trouve un bâteau du poids de 1800 kilos qui sert à transporter la pâte à papiers de l'usine du haut à l'usine du bas, le bâteau peut contenir jusqu'à 1000 kilos de pâte à papiers.

La commune d'Oraison paye annuellement à l'usinier pour le recurage et l'entretien du canal une somme de 1000 francs payable par le receveur municipal de la commune d'Oraison en deux paiements égaux les 30 juin et 31 décembre de chaque année.

## IV° Propriétés Rurales

**Situées à ORAISON et entourant l'usine et le moulin,** elles comprennent :

Section A, au lieu dit Pas-perdu, n^os 563 p bis, 563 p bis, labour au lieu dit Sigare n^os 933 p, 933 p, 933 p, la Mélane n° 934, le Moulin n^os 1301 p, 1301 p, 1302 p, 1303 p, 1304 p, 1305 p, Mongette (canal) n° 1305 p bis, le Moulin n^os 1301 p, 1302 p, 1303 p, 1304 p, 1305 p, 1305 p bis.

Section E, lieu dit Bois du Noyer, n^os 108 p, 108 p, 109 p, 109 p, Pescadière n^os 247 p, 247 p, 248 p, 248 p.

Section A, au lieu appelé l'Iscle, n^os 1221, 1222, 1223 ; au lieu appelé le Tombereau, n^os 1224 p, 1226, 1227, 1240 p, 1242 p ; le Moulin, n° 1243 ; le Tombereau, n° 1244 ; le Moulin, n° 1305 p bis ; Sigarres, n° 931 ; Tombereau n° 1197 p ; basse Mélane n° 1210 p ; Tombereau, n^os 1209, 1224 p, 1225, 1241 p, 1224 p, 1224 p, 1241 p ; Mélane, n° 1212 p ; Tombereau, n° 1242 ; Mélane, n^os 1211, 1212 p.

Les immeubles dont la désignation précède sont d'une contenance d'environ 7 hectares, 17 ares, 63 centiares.

## V° Propriétés Rurales

**situées sur le territoire de la commune des MÉES.**

Elles comprennent : 1° au lieu dit les Sagnes, section E, les parcelles n^os 132 et 713 bis et au lieu dit la Peuplière de Gayare, le n° 847 bis ou le lot du canal d'Oraison. Ces parcelles ont une contenance d'environ un hectare, 85 ares, 30 centiares.

2° Une parcelle de terre labourable acquise par moitié conjointement par la commune d'Oraison représentée par M. Siaud, son maire et par M. Augustin Turcan, suivant acte aux minutes de M^e Baron notaire à Oraison en date du vingt décembre 1902, enregistré. Cette parcelle complantée en vignes est située sur le territoire de la commune des Mées, au quartier des Saignas, confronte du levant l'ancien canal du moulin d'Oraison, du midi le même canal, du couchant les graviers de la Durance et du nord François Julien, n^os 133, 134, 135, 136 de la section E, d'une contenance d'environ 4 hectares, 81 ares, 80 centiares.

L'ensemble des propriétés rurales, usines, moulin à farine dont la désignation précède est mis en vente en un seul lot sur la mise à prix fixée par le tribunal de Sisteron de :

**Vingt mille francs,**

**ci . . . . . 20,000.**

Des Immeubles faisant l'objet de la présente vente appartiennent à M. Augustin Turcan en son vivant banquier demeurant et domicilé à Sisteron :

La vente avait été ordonnée par Jugement du Tribunal Civil de première Instance de Sisteron du deux Avril mil neuf cent trois enregistré ; mais la vente ayant eu lieu le vingt Mai mil neuf cent trois, les propriétés ci-dessus étant restées invendues sur la mise à prix de cinquante mille francs primitivement fixée, le tribunal de Sisteron a par nouveau Jugement en date du vingt-six mai mil neuf cent trois, enregistré, ordonné la vente sur baisse de mise à prix des immeubles ci- dessus et fixé la mise à prix à vingt mille francs sur la requête présentée par MM. Pagès et Firmin Giraud agissant en qualité de syndics de la faillite de Augustin TURCAN de son vivant banquier à Sisteron, ayant pour avoué M^e Charles Bontoux.

Elle aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal Civil de Sisteron par M^e Charles Bontoux avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e Charles Bontoux avoué à Sisteron poursuivant la vente.

C. BONTOUX.

---

**Etude de M^e Léopold BÉQUART**
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)
Successeur de M· Bassac.

# ADJUDICATION
## Volontaire

Le Dimanche SEPT JUIN 1903 à 2 heures après-midi, en l'étude et par le ministère de M· Béquart notaire à Sisteron, il sera procédé à la

## Vente aux Enchères Publiques

d'immeubles situés à Sisteron et appartenant à Mme CLERGUE née Donzion.

### Désignation des Immeubles

VILLE de SISTERON

PREMIER LOT

Tout un immeuble à usage d'auberge connue sous le nom *d'auberge Donzion* ayant entrée sur la rue Droite et la rue de l'Evêché comprenant : au rez-de-chaussée de vastes salles pour banquets, bals et réunions avec grande et petite écurie, remises et caves au-dessous ; premier et deuxième étages comprenant également outre de nombreuses chambres, plusieurs grandes salles, et trois greniers à foin au-dessus.

Nota. — Font également partie de la vente tout un mobilier et un matériel servant à l'exploitation de l'auberge.

DEUXIEME LOT

Un autre immeuble rue de l'Evêché derrière l'article premier comprenant vaste cave avec cuve et tonneaux, buanderie et grenier à foin.

Ces deux immeubles sont susceptibles d'un rapport de 700 fr.

Mise à prix : Huit mille francs,
ci . . . . . 8.000 fr.

On peut traiter de gré à gré jusqu'à l'ouverture des enchères.

Pour tous renseignements s'adresser à M· Béquart notaire rédacteur du cahier des charges.

Pour extrait :
L. BEQUART.

---

**Etude de M^e BERENGUIER**
Notaire à Aubignosc (B.-A.)

# ADJUDICATION
## Sur Surenchère du Dixième

Dimanche 31 Mai à 1 heure de l'après-midi, dans la salle de la mairie de Château-Arnoux et par le ministère de M^e Berenguier notaire à Aubignosc, des immeubles ayant appartenu à M. FERRAND Pierre, Joseph et adjugés en date du 10 Mai 1903.

1· à Mme Martel Vve Richaud, le treizième lot au prix de . . 240 fr.

2· le onzième lot à M. Amielh Louis au prix de . . . . . 155 fr.

3· le septième lot à M Cuillieries Daniel, au prix de . . . . 410 fr.

4· le dix-neuvième lot à M. Brun Adolphe, au prix de . . . . 300 fr.

5· le troisième lot à M. Imbert Siméon, au prix de . . . . 15 fr.

6· le sixième lot à Mme Dupont Vve Roubaud au prix de . 155 fr.

Lesquels immeubles ont été surenchéris savoir : le 13· lot par M. Cuchet le 11· lot par M Trezenne Pierre, le 7· lot par M. Trezenne Victor, le 19· lot par M. Vincent Daniel, les 3· et 6· lots par M. Aimé Silvère.

EN CONSEQUENCE :

1· Le septième lot du cahier des charges et de l'adjudication précités consistant en une terre labourable quartier du plan terroir de Château-Arnoux, portée au plan sous le n· 517 de la section B comme ayant une contenance de 76 ares 74 centiares, confrontant midi Trezenne Joseph, couchant chemin, nord Plauche, sera exposée aux enchères sur la mise à prix de Quatre cent cinquante et un fr.
ci . . . . . 451 fr.

2· Le treizième lot du cahier des charges et de l'adjudication précités consistant en une terre labourable au quartier du plan, terroir de Château-Arnoux, portée au plan sous le n· 562 de la section B. comme ayant une contenance de 23 ares 85 centiares, confrontant couchant et nord Vve Richaud Iréné, levant Michel Jacques midi Richaud François, sera exposée aux enchères sur la mise à prix de : Deux cent soixante quatre francs,
ci . . . . . 264 fr.

Le onzième lot du cahier des charges et du dit procès-verbal d'adjudication consistant en une terre complantée d'oliviers quartier de Lauzière terroir de Château-Arnoux, portée au plan sous le n· 143 de la section D comme ayant une contenance de 18 ares 64 centiares, confrontant : éouchant Trezenne Joseph. nord Brun et Maurel, sera exposé aux enchères sur la mise à prix de :
Cent soixante dix francs ciuquante,
ci . . . . . 170 fr. 50

4· Le dix-neuvième lot du cahier des charges et du dit procés-verbal d'adjudication consistant en tout un corps de bâtiment et régales servant de remise porté au plan sous le n· 165 de la section E. confrontant : nord Imbert, couchant le chemin du plan, midi Brun, sera exposé aux enchères sur la mise à prix de :
Trois cent trente francs,
ci . . . . . 330 fr.

5· Le troisième lot du cahier des charges et dudit procès-verbal d'adjudication consistant en une terre même terroir de Château-Arnoux, quartier du Pierraret portée au plan sous le n· 60 de la section D. comme ayant une contenance de 5 ares 20 centiares confrontant : midi chemin, levant et couchant Fauque, nord Becarud François, sera exposé aux enchères sur la mise à prix de :
Seize francs cinquante
ci . . . . . 16f . 50

6· Le sixième lot du cahier des charges et du dit procès verbal d'adjudication consistant en une terre labourable même terroir, quartier du champ de Preire, portée au plan sous les n· 480 et 490 de la section B. comme ayant une contenance de 29 ares 82 centiares, confrontant : nord Ribal couchant chemin, midi Delaye, levant Gaubert, sera exposé aux enchères sur la mise à prix de :
Cent soixante dix francs cinquante,
ci . . . . . 170 fr. 50

Cette vente aura lieu sous les mêmes clauses et conditions du cahier des charges sus relaté et dont le notaire sous-signé est détenteur.

BERENGUIER.

---

SAVON DU CONGO BLANCHEUR DU TEINT.

---

## La Vie Heureuse

Des notes d'une très actuelle curiosité sur une très jeune femme, fille, femme de très célèbres écrivains, auteur elle-même d'un roman composé à l'insu de de tous les siens ; — l'existence i gaie, si libre, mais si étrangement laborieuse des jeunes filles dans les grand colléges américain ; — l'esprit nouveau qui régne dans certains salons parisiens, et des plus recherchés ; — le récit d'une fête d'art merveilleuse chez la comtesse René de Béarn ; — un adieu aux quatres comédiennes de talent qui abonnent le théâtre français, tels sont, pour n'en citer que quelques-uns, les attraits du numéro du 15 Mai de la *Vie heureuse*, ce chef-d'œuvre de grâce, d'élégance et d'imformations.

Abonnement : Un an . France 7 fr. Étranger, 7 fr. — Le N·, 50 centimes.

Digestions excellentes, teint frais, santé parfaite
PURGATIF GÉRAUDEL
En tablettes, délicieux au goût, effet rapide sans coliques.

La Grande Marque Française des Desserts Fins
BISCUITS PERNOT
DIJON, PARIS, LYON, L'ISLE-s/-Sorgue, GENÈVE. (4 Usines)
GRANDS SUCCÈS
Suprême Pernot
le meilleur des desserts fins
AMANDINE de PROVENCE
DESSERT EXQUIS
SORBET
GAUFRETTE FONDANTE ACIDULÉE
PETIT BEURRE GAMIN
Le plus fin des petit-beurres.
FLEUR DES NEIGES
Gaufrette Fondante double Vanille.

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du PAPIER d'ARMENIE
Le meilleur Désinfectant connu.

L'emploi du PAPIER D'ARMÉNIE au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.
EN VENTE PARTOUT
Gros : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. Echantillons gratis.

ARTICLES SPÉCIAUX Caoutchouc ET Baudruche pour USAGE INTIME
ECHANTILLON ET CATALOGUE contre 0'30 ou 1 fr. 25 pour 5 échantillons sous pli cacheté. — Recommandés par Sommités médicales. — MAISON FONDÉE EN 1876.
H. CHASTAN, 68, Rue J.-J. Rousseau, Paris.

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE du JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
SEUL VERITABLE ALCOOL DE MENTHE
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
DISSIPE les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLÉRINE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le Nom DE RICQLÈS

Le Gérant Aug. TURIN

SISTERON, — Imprimerie TURIN,

© VILLE DE SISTERON

# A la Belle Jardinière

6, Rue Droite — SISTERON

Assortiment considérable de Vêtements
**PREMIERE COMMUNION**
pour fillettes et garçons

*Mousselines, Tulles, Voiles, Couronnes, Bouquets, Aumonières, Brassards*

Parures pour fillettes, composées de 3 pièces : chemise, jupon, pantalon.

Un choix considérable et de la plus haute nouveauté de CORSAGES et de CHEMISETTES en zéphir, percale, linon, toile de soie, taffetas, etc, sont mis en vente meilleur marché que partout ailleurs.

Un splendide assortiment de CHEMISES pour HOMMES en percale blanche, devant plis et unies, zéphir dessins nouveaux, satinette, toile de soie, flanelle, laine et soie ; sont sacrifiées au prix de fabrique.

CALECONS cretonne, toile, tussor et zéphir.

Les OMBRELLES, haute nouveauté et du meilleur marché sont mises en vente.

Un choix très nouveau de REGATES tubulaires et NŒUDS fantaisie pour hommes, sont vendus en réclame : 0, 85.

**SENSATIONNEL !**

**Pour quelques jours seulement**, seront sacrifiés **3000** mètres environ de TISSUS, dessins et couleurs varies, pour Robes, Corsages et Chemisettes, valeur 0 90, sacrifiés à **0. 65**.

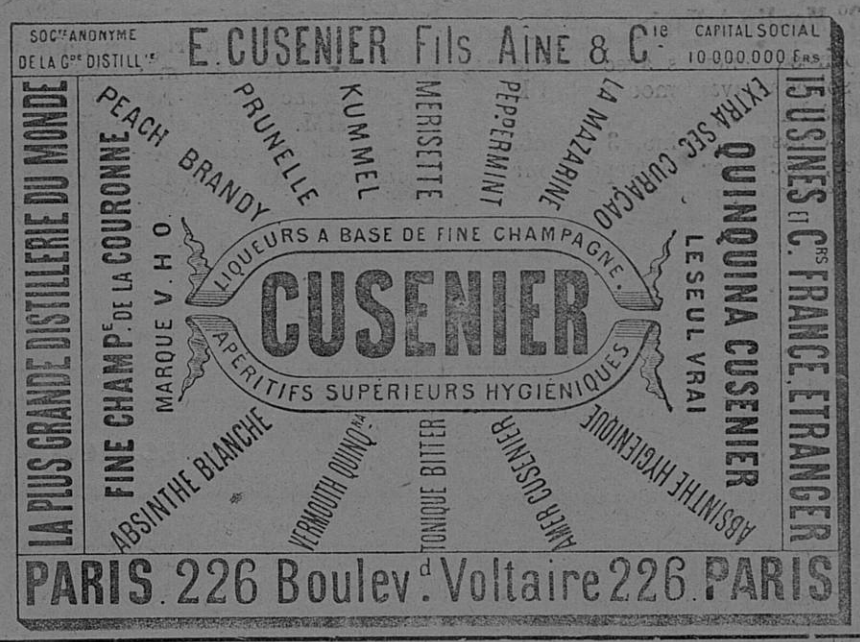

## MACHINES A COUDRE
« PFAFF et MÉRIDIONALE »

On ne doit pas comparer les machines à coudre **PFAFF** et **MERIDIONALE** aux nombreuses machines de bas prix offertes par la concurrence. Tandis que celles-ci sont de qualité absolument inférieure, les machines **Pfaff et Méridionale** répondent au contraire aux plus grandes exigences par rapport à la durabilité et au bon travail en raison des matières excellentes avec lesquelles elles sont construites.

**Méfiez-vous des offres de MACHINES A BAS PRIX !**

Pour tous renseignements, s'adresser

MAISON CHAURAND, DIGNE (B.-A.)

Envoi franco du Catalogue

**L'ART de GAGNER de l'ARGENT à la BOURSE**
*25 Ans de Succès.* Indispensable aux personnes qui désirent spéculer. a valu à l'auteur les félicitations des financiers les plus distingués.
*Envoi gratis :* GAILLARD, 4, Rue de la Bourse, 4, Paris

**INNOVATIONS de la**
**MODE NATIONALE**
*Dessins décalquables* GRATUITS
**Tom Tit**

**IMMENSE SUCCÈS**

**LA**
# MODE NATIONALE

Complètement transformée et améliorée

Patrons découpés
Encartages de luxe en couleurs
Romans

PARTOUT 10c seulement

DIRECTION-ADMINISTRATION : 222, Avenue du Maine, PARIS

*Impressions*
COMMERCIALES
ET DE LUXE

CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

**IMPRIMERIE NOUVELLE**
SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse
IMPRIMÉS POUR MAIRIES
Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les
*Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

*Impressions*
COMMERCIALES
ET DE LUXE

FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
*Etiquettes en Couleurs*
VARIÉES

**CRÉDIT AGRICOLE**

Engrais Chimiques Animalisés (tous dosages)

*Machines Agricoles et industrielles de toute provenance*
VENDUES A L'ESSAI ET GARANTIES

PIÈCES DE RECHANGES

**S'ADRESSER A M. A. REYNIER**
**SISTERON GRANDE Ste ANNE**
Et pour renseignement à M. Feraud. Ferblantier à Sisteron.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON